



DOCUMENT UNIQUE

Une aide pour vous accompagner efficacement dans votre évaluation des risques professionnels



OBJECTIFS

- Répondre à l'obligation réglementaire d'établir le Document Unique.
- Appliquer une méthode d'évaluation des risques professionnels et s'appuyer sur les éléments de la Fiche d'Entreprise.
- Intégrer les facteurs de pénibilité.
- Élaborer le plan d'action et mettre en place une démarche d'amélioration continue.



PROGRAMME

Vous accompagner dans la réalisation de votre Document Unique via une méthodologie accessible et adaptable à toute entreprise.

- Notions réglementaires.
- Définition des unités de travail.
- Repérage des dangers et identification des risques professionnels.
- Évaluation et hiérarchisation des risques via une méthode de cotation : prise en compte de critères tels que la gravité, la fréquence et le niveau de maîtrise.
- Élaboration des pistes d'amélioration et mise en place du plan d'action.

LES +

- Proposition d'outils concrets et entraînement à leur utilisation.
- Instauration d'une dynamique de progrès dans l'entreprise.
- Suivi proposé à l'issue de la sensibilisation.
- Retour d'expérience et animation basée sur les échanges.



PUBLIC

Employeurs de tous secteurs d'activité.

Personne chargée de la sécurité dans l'entreprise ou missionnée par l'employeur.



DURÉE

Session de 3 heures dans les locaux SISTM.



INTERVENANTS

Conseillers en prévention des risques professionnels.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

Avez-vous établi votre Document Unique ?

Rencontrez-vous des difficultés dans l'élaboration de votre Document Unique ?

Avez-vous recensé les risques présents dans votre entreprise ?



Pour tout renseignement, contacter Mme Koellsch :

m.koellsch@santetravail-on.fr
02 33 76 63 49



En complément, ce thème est disponible en module de formation E-learning sur notre site internet www.santetravail-on.fr

Répond aux exigences réglementaires
Décret n°2001-1016 du 05/11/2001.